

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20h00 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Compte-rendu de la situation financière de la Municipalité
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
5. Lecture de la correspondance
6. Présentation et adoption des comptes
7. Dépenses et engagements de crédit
8. Administration – Direction générale
 - 8.1 Prolongement pour une durée indéterminée de la location de locaux dans l'Hôtel de ville par le CPE les Soleils de Mékinac.
 - 8.2 Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec 2026-2028.
 - 8.3 Entériner l'autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitations pour recruter une firme comptable pour les états financiers 2025.
 - 8.4 Ratification du remboursement du prêt temporaire PR-003 (Travaux de voirie – TECQ 2019-2024).
 - 8.5 Aide financière accordée à Moisson Mauricie Centre du Québec.
 - 8.6 Acceptation de la soumission à contrat pour le déneigement pour l'hiver 2024-2025 du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale.
 - 8.7 Acceptation de la soumission à taux horaire (sur appel) des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2024-2025.
 - 8.8 Acceptation de la soumission à taux horaire (sur appel) pour le déneigement des bornes-fontaines pour l'hiver 2024-2025.
9. Greffe et règlementation
 - 9.1 Aucun point
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Prêt à titre gracieux de la salle communautaire pour des cours de peinture.
 - 10.2 Prêt de la salle communautaire à titre gracieux au CPE les Soleils de Mékinac pour deux activités qui se dérouleront le 31 octobre et le 5 novembre 2025.
11. Ressources humaines
 - 11.1 Aucun point
12. Transport, hygiène du milieu et travaux publics
 - 12.1 Acceptation de la soumission d'Asphalte St-Ubalde pour le pavage de quatre sites dans la Municipalité.
13. Urbanisme et développement du territoire
 - 13.1 Aucun point
14. Gestion des eaux

14.1 Aucun point

15. Autres sujets

15.1 Aucun point

16. Varia

16.1 Participation de madame Suzanne Tessier à la rencontre d'automne du réseau Biblio le 18 octobre 2025.

16.2 Ajustement salarial du Chef d'équipe des travaux publics.

16.3 Résiliation et octroi du contrat d'entretien ménager.

16.4 Modification des heures d'ouverture du service à la clientèle à la Municipalité.

16.5 Autorisation d'occupation du local vacant situé au 601, rue Principale par Les Amis de l'histoire.

16.6 Résolution portant sur le soutien de la municipalité à la demande d'autorisation soumise à la CPTAQ par TES Mauricie (dossier 451933).

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi le 1^{er} octobre 2025 à 20h00
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel
de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents : M. Paul Labranche Maire
M. Denis Bordeleau Conseiller municipal
M. Normand Cossette Conseiller municipal
M. Roman Pokorski Conseiller municipal
Mme Suzanne Tessier Conseillère municipale
M. Claude Thiffault Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur le maire Paul Labranche.

Cinquante-neuf (59) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h01.

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée

2025-10-191

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.

Adoptée

Compte-rendu de la situation financière de la Municipalité

Le maire aborde la situation financière de la Municipalité et fait le point sur les principaux
indicateurs et le conseil municipal en prend acte.

2025-10-192

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette
Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, soit adopté tel
que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

2025-10-193

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET DÉPÔT AUX ARCHIVES

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

- Statistique Canada : joignez-vous à l'équipe du recensement de 2026 ;
- MRC Mékinac : Soutien aux bénévoles et soutien aux fêtes de Noël et rappel
concernant l'appel de projets + SQRI ;
- Sambba : Infolettre – Septembre 2025 ;
- Espace Muni : Invitation à la rencontre régionale Municipalité amie des aînés –
Mauricie ;
- GoRecycle : Invitation à visiter l'usine Gorecycle ;
- Chambre de commerce de Mékinac : Invitation officielle à la conférence de presse
du Gala Reconnaissance Desjardins 2025 ;
- Réseau Biblio Centre-du-Québec : Invitation à tous les membres du comité à une
conférence le 18 octobre ;
- Centre des Loisirs de Saint-Adelphe : retombées sociales et économiques suite aux
finales de baseball atomes de Mékinac du 18 au 23 août dernier ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents:

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par la directrice générale Madame Julie Francoeur.

Adoptée

2025-10-194

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Adoptée

FACTURES -SEPTEMBRE 2025		
Entreprise	Montant	No Chèque
Fabrique St-Cœur Marie (feuilleton paroissial déjà accepté par résolution)	250.00 \$	18943
Veolia Water technologies : matériel pour réseau d'eau	634.24 \$	18944
ADN communication : Alertes municipales	41.34 \$	
Alimentation BG eau, essence, raid	518.31 \$	
Autobus Germain : transport 3 sorties pour les camp de jour	1 789.01 \$	
Buromobil : location toilette portative descente de bateau	206.96 \$	
CN: traverse d'aqueduc	57.49 \$	
Coop Novago: tire-fond, chlore liquide, scellant, vis, meule, ciment, etc	1 080.23 \$	
Distributeur choisy: papier à main	68.50 \$	
Drumco Energie: Entretien annuel station pompage rang St-Joseph	916.32 \$	
E360: collecte de déchets deux mois (3 collectes)	8 905.20 \$	
Emco corporation: haussages en acier et couvercles sanitaires	7 468.07 \$	
Eurofins Environnex: Échantillonnage eau potable et eaux usées	1 418.21 \$	
Fixeinfo: Service de dépannage et service informatique	632.26 \$	
Fournitures de Bureau Denis	272.02 \$	
FQM: honoraires pour services professionnels règlements	502.21 \$	
FQM: Assurances	616.67 \$	
Francoeur Julie (cellulaire août et septembre)	104.54 \$	
Frenette Pauline : aide à la direction générale	1 515.00 \$	
Gagnon André: Trappage 2 castors route 352	100.00 \$	
JM Sports: Fil et cordes	240.97 \$	
JY Martel (e360): Transport conteneur ecocentre (5x)	3 018.10 \$	
Librairie Renaud-Bray: livres bibliothèque	277.83 \$	
Location St-Tite: location souffleur à feuilles, propane	104.48 \$	
MGEF inc: Calcium rangs , rétrocaveuse Sud-Est, camion 10 roues, excavatrice, etc	13 180.18 \$	
MRC Mékinac: Quote par numéro 3, enfouissement et écocentre	66 638.26 \$	
Sécurité de Francheville: Séances août et septembre	601.36 \$	
Sécurité Publique: Deuxième et dernier paiement	52 874.00 \$	
SOUS-TOTAL	164 031.76 \$	
Frais fixes salaires élus employés	32 771.96 \$	
Hydro	9 282.45 \$	
Telus	1 660.67 \$	
Visa	1 126.97 \$	
Purolator	8.17 \$	
Olympia	4 081.61 \$	
TOTAL	208 881.98 \$	

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes du mois de septembre 2025 au montant de **208 881.98\$** ci-dessus approuvés.

ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2025-10-195

Prolongement pour une durée indéterminée de la location de locaux dans l'Hôtel de ville par le CPE les Soleils de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe et le CPE les Soleils de Mékinac ont signé un bail commercial en date du 1^{er} avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 5 dudit bail que celui-ci peut faire l'objet d'une prolongation du consentement des deux parties;

CONSIDÉRANT que la construction du nouveau CPE n'est pas achevée au 30 septembre 2025 et qu'il est dans l'intérêt des parties de prolonger la durée du bail et ce, jusqu'à une date indéterminée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le CPE les Soleils de Mékinac à poursuivre l'utilisation des locaux aménagés dans l'Hôtel de ville (pour une durée indéterminée) jusqu'à ce que ceux-ci puissent intégrer leurs nouveaux locaux et que le montant de location demeure le même que lors de la signature du bail du 1^{er} avril 2022.

Adoptée

2025-10-196

Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle son adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les années 2026-2028 et ce, au tarif annuel de 406\$ plus taxes.

Adopté

2025-10-197

Entériner l'autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitations pour recruter une firme comptable pour les états financiers 2025

CONSIDÉRANT que la firme DGL comptables nous a fait parvenir une lettre de désistement relativement aux états financiers pour l'année 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe entérine l'autorisation de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour recruter une nouvelle firme comptable pour les états financiers 2025.

Adoptée

2025-10-198

Ratification du remboursement du prêt temporaire PR-003 (Travaux de voirie – TECQ 2019-2024)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a contracté un prêt temporaire (PR-003) auprès de Desjardins Entreprises au montant de 483 135 \$ pour financer des travaux de voirie;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a procédé au versement d'une somme équivalente de 483 135 \$ dans le cadre de la TECQ 2019-2024 en date du 2 septembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remboursement du prêt temporaire PR-003 auprès de Desjardins Entreprises;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le remboursement du prêt temporaire PR-003 contracté auprès de Desjardins Entreprises au montant de 483 135 \$, suite au déboursé d'une somme équivalente par le MAMH dans le cadre du programme TECQ 2019-2024;

Que la directrice générale et greffière-trésorière ou son adjointe, soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-10-199

Aide financière accordée à Moisson-Mauricie Centre du Québec

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie demande une aide financière afin de soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Saint-Adelphe qui en ont besoin;

CONSIDÉRANT que la démarche en est une de partenariat pour réaliser des actions communes pour le bien des personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT que la demande de financement se chiffre à **144\$** et elle est basée sur le nombre d'aide alimentaire auxquelles nous répondons chaque année via le Carrefour Normandie;

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre du Québec a récupéré 3 millions de kilogrammes de nourriture, valeur marchande de 34 millions \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de **144\$** à la demande de financement 2025 de Moisson-Mauricie / Centre-du-Québec.

Adoptée

Retrait de monsieur le conseiller Claude Thiffault en raison de conflit d'intérêt pour la résolution 2025-10-200

2025-10-200

Acceptation de la soumission à contrat pour le déneigement pour l'hiver 2025-2026 du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale

CONSIDÉRANT l'offre de services D.E.L. multi-constructions inc. pour effectuer le déneigement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale reçue à la suite des demandes par invitations de soumissions.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre de service D.E.L. multi-constructions inc. pour le déneigement 2025-2026 à contrat pour le 601, rue Principale au montant de 3375 \$ plus taxes.

Adoptée

Retrait de monsieur le conseiller Claude Thiffault en raison de conflit d'intérêt pour la résolution 2025-10-201

2025-10-201

Acceptation de la soumission à taux horaire (sur appel) des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2025-2026.

CONSIDÉRANT l'offre de services de D.E.L. multi-constructions inc. pour effectuer le déneigement sur appel des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement reçue à la suite des demandes par invitations de soumissions.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre de service de D.E.L. multi-constructions inc. pour le déneigement 2025-2026 des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement à 120\$ l'heure plus taxes et ce, sur appel d'un représentant municipal.

Adoptée

Retrait de monsieur le conseiller Claude Thiffault en raison de conflit d'intérêt pour la résolution 2025-10-202

202-10-202

Acceptation de la soumission à taux horaire (sur appel) pour le déneigement des bornes-fontaines pour l'hiver 2025-2026.

CONSIDÉRANT l'offre de services de D.E.L. multi-constructions inc. pour effectuer le déneigement sur appel des bornes fontaines reçue à la suite des demandes par invitations de soumissions.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre de service de D.E.L. multi-constructions inc. pour le déneigement 2025-2026 des bornes-fontaines à 120\$ l'heure plus taxes et ce, sur appel d'un représentant municipal.

Adoptée

GREFFE ET RÉGLEMENTATION

LOISIRS ET CULTURE

2025-10-203

Prêt à titre gracieux de la salle communautaire pour des cours de peinture

CONSIDÉRANT que madame Carmen Lavoie offre l'opportunité aux citoyens de Saint-Adelphe de participer à des cours de peinture;

CONSIDÉRANT que madame Lavoie a fait la demande par écrit au conseil afin d'utiliser la salle communautaire à titre gracieux pour les cours de peinture les mercredis de 13h à 16h à compter du 15 octobre 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe fasse le prêt à titre gracieux de la salle communautaire à madame Carmen Lavoie pour les cours de peinture qui se dérouleront les mercredis de 13h à 16h à compter du 15 octobre 2025.

Adoptée

2025-10-204

Prêt de la salle communautaire à titre gracieux au CPE les Soleils de Mékinac pour deux activités qui se dérouleront le 31 octobre et le 5 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par le CPE les Soleils de Mékinac afin de pouvoir utiliser la salle communautaire à titre gracieux 31 octobre de 8h30 à 9h30 pour un spectacle de magie et le 5 novembre de 8h45 à 11h15 pour un atelier de danse avec l'Escouade Indépendance ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé à l'unanimité par tous les conseiller présents

Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Adelphe fasse le prêt à titre gracieux de la salle communautaire au CPE les Soleils de Mékinac le 31 octobre de 8 h30 à 9h30 et le 5 novembre 2025 de 8h45 à 11h15 pour un spectacle de magie et un atelier de danse.

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2025-10-205

Acceptation de la soumission d'Asphalte St-Ubalde pour le pavage de quatre sites dans la municipalité

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'asphaltage sur quatre sites municipaux, soit :

1. CPE – Rue Baillargeon (720 pi²);
2. Rang Sud-Est – site 1 (1 152 pi²);
3. Rang Sud-Est – site 2 (960 pi²);
4. Stationnement de l'Église (144 pi²);

Superficie totale : 2 976 pi².

ATTENDU que l'appel d'offres prévoyait :

- la réception des soumissions au plus tard le 26 septembre 2025 à 12 h;
- la présentation d'un prix par site et un prix global;
- des informations sur les délais d'exécution, l'expérience et les références des soumissionnaires;
- que les travaux doivent être réalisés avant l'hiver 2025;

ATTENDU que les résultats des soumissions reçues sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (avant taxes)	Remarques
Asphalte St-Ubalde	19 586 \$	Dimensions relevées plus grandes que sur le devis; visite faite
Construction Pavage Boisvert	24 518 \$	Aucune visite des lieux effectuée
Permaroute		Aucune
Spemont		Aucune
Pavage Gravel		Ne dessert pas le secteur
Groupe STA		Carnet de commandes complet pour 2025
CPP		Effectifs insuffisants pour cette période

ATTENDU que l'analyse des soumissions révèle que la plus basse soumission conforme est celle d'Asphalte St-Ubalde, au montant de 19 586 \$ avant taxes;

ATTENDU que l'entreprise a effectué une visite des lieux, pris connaissance des dimensions réelles et respecte les conditions énoncées dans l'appel d'offres;

ATTENDU que le Conseil a autorisé par résolution antérieure le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé à l'unanimité par tous les conseiller présents

Et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe entérine la décision de procéder par appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux d'asphaltage;

QUE le contrat pour les travaux d'asphaltage des quatre sites municipaux, représentant une superficie totale de 2 976 pi², soit octroyé à l'entreprise Asphalte St-Ubalde, pour un montant de 19 586 \$ avant taxes, conformément à sa soumission reçue;

QUE les travaux soient réalisés au plus tard avant l'hiver 2025, selon les modalités précisées dans la soumission;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent contrat.

Adoptée

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point

GESTION DES EAUX

Aucun point

AUTRES SUJETS

Aucun point

VARIA

2025-10-206

Participation de madame Suzanne Tessier à la rencontre d'automne du réseau biblio le 18 octobre 2025

CONSIDÉRANT que le réseau biblio invite tous les membres du comité à assister à la rencontre d'automne qui se déroulera samedi le 18 octobre de 8h30 à 15h45 à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT que le programme de la journée inclura une conférence et des ateliers, le tout au coût de 45.99\$ excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise madame Suzanne Tessier à assister à la rencontre d'automne du réseau biblio le 18 octobre prochain à l'école Chavigny de Trois-Rivières au montant de 45.99\$ excluant les taxes.

Adoptée

2025-10-207

Ajustement salarial du Chef d'équipe des travaux publics

ATTENDU QUE le poste de chef d'équipe des travaux publics comporte des responsabilités de coordination, de gestion du personnel, de suivi des horaires, de supervision des chantiers, ainsi que de conformité réglementaire;

ATTENDU QUE les postes techniques comparables présentent des niveaux de rémunération qui créent une compression salariale avec le poste de chef d'équipe;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un ajustement salarial afin d'assurer l'équité interne, de reconnaître les responsabilités accrues et de favoriser la rétention du titulaire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise un ajustement salarial pour le poste de chef d'équipe des travaux publics, et que la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence son adjointe, soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Résiliation et octroi du contrat d'entretien ménager

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a conclu une entente de services d'entretien ménager avec *Olympia Services* en date du 1er juillet 2025, laquelle prévoyait la possibilité de résiliation anticipée conformément à l'article 8 du contrat et à l'article 2125 du Code civil du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre fin audit contrat en raison de motifs administratifs et afin d'assurer la continuité et l'optimisation des services d'entretien ménager dans ses bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait parvenir un appel d'offres sur invitation aux différentes entreprises ci-après nommées, savoir :

Soumissionnaire	Montant (avant taxes)	Remarques
Nettoyage Nick-Hel	1083.75\$ / sem.	Avec CPE
	985.23 \$ / sem.	Sans CPE
Entretien Gauvin		aucune
SNI 2020		aucune
Service Pombert		aucune
Les Entreprises AB	800.13 \$ / sem.	Avec CPE
	536.73 \$ / sem.	Sans CPE
Entretien GMB		aucune
Dalexé		aucune

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission conforme de 9283-5750 Québec inc. (Les Entreprises André Baker), datée du 25 septembre 2025, pour l'exécution des services d'entretien ménager des locaux municipaux pour la période du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026, au montant total de 34 512,05 \$ plus les taxes applicables.

ATTENDU QUE la soumission répond aux besoins de la Municipalité et prévoit également un tarif horaire de 30 \$ pour les travaux supplémentaires hors contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre l'avis de résiliation du contrat en vigueur avec *Olympia Services*, conformément aux dispositions du contrat et du Code civil du Québec;

Que la Municipalité octroie le contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux à 9283-5750 Québec inc. (Les Entreprises André Baker), selon les conditions et montants contenus dans sa soumission datée du 25 septembre 2025;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à mettre un terme au contrat de services avec *Olympia Services* et à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Modification des heures d'ouverture du service à la clientèle à la Municipalité

ATTENDU QUE l'horaire actuel d'ouverture au public du service à la clientèle est de 35 heures par semaine, soit :

- Horaire régulier : lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;
- Horaire estival : lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30; vendredi de 8 h à 12 h;

ATTENDU QUE la moyenne régionale d'heures d'ouverture au public dans les municipalités voisines se situe entre 20 et 28 heures par semaine, et que la majorité ferment le vendredi;

ATTENDU QUE les municipalités de Grandes-Piles, Trois-Rives, Saint-Prosper-de-Champlain, Saint-Ubalde, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Notre-Dame-de-Montauban ont des horaires réduits et adaptés sans que cela nuise à la qualité des services offerts aux citoyens;

ATTENDU QUE la réduction des heures d'accueil au comptoir permettrait :

- un alignement avec les pratiques régionales;
- une meilleure organisation du travail interne, favorisant la concentration sur les dossiers de fond (comptabilité, urbanisme, subventions, préparation des séances du conseil, etc.);
- une réduction des interruptions, menant à une hausse de productivité et à une réduction des heures supplémentaires;
- des économies marginales mais récurrentes sur les coûts d'opération (énergie, entretien, fournitures);
- une flexibilité budgétaire à moyen et long terme dans la gestion du personnel;

ATTENDU QUE ces changements n'impliquent aucune baisse de service significative pour les citoyens, et que les services internes de la municipalité continueront de fonctionner à l'interne les vendredis;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'horaire d'ouverture du service à la clientèle soit modifié comme suit à compter du 14 octobre 2025:

- Du lundi au jeudi : de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 15 h 00;
- Vendredi : fermé au public sur rendez-vous seulement;

Que les citoyens puissent, en tout temps, prendre rendez-vous avec l'inspecteur municipal et ce, même lorsque le service à la clientèle est fermé.

Que la direction générale soit mandatée pour assurer la diffusion de ce nouvel horaire auprès des citoyens (site Web, réseaux sociaux, affichage, etc.);

Adoptée

2025-10-210

Autorisation d'occupation du local vacant situé au 601, rue Principale par Les Amis de l'histoire

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe dispose d'un local vacant situé au 601, rue Principale ;

ATTENDU QUE l'organisme *Les Amis de l'histoire* a manifesté son intérêt à occuper temporairement ce local ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser l'occupation de ce local à titre gratuit, et ce, jusqu'à sa location éventuelle par un tiers ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'organisme *Les Amis de l'histoire* à occuper à titre gratuit le local vacant situé au 601, rue Principale.

De préciser que cette autorisation est temporaire et que l'organisme devra libérer les lieux advenant la location du local par un tiers.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente ou document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-10-211

Résolution portant sur le soutien de la municipalité à la demande d'autorisation soumise à la CPTAQ par TES Mauricie (dossier 451933)

ATTENDU QUE TES Mauricie H2 inc. (ci-après nommée: « TES Mauricie ») développe le Projet Mauricie, visant la construction d'une usine de production d'hydrogène vert à Shawinigan, alimentée par un parc d'autoproduction combinant éoliennes et panneaux solaires, dont certains emplacements projetés touchent le territoire de Saint-Adelphe de la MRC de Mékinac;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), le projet nécessite une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation de terres agricoles à des fins autres que l'agriculture correspondant au dossier numéro 451933 déposé en date du 30 septembre dernier;

ATTENDU QUE le projet TES Mauricie nécessite une capacité énergétique d'environ 1 000 MW, provenant principalement de ses propres installations de production (éoliennes et solaires), et que Hydro-Québec a confirmé l'octroi d'un bloc de 150 MW pour soutenir l'implantation du projet;

ATTENDU QUE TES Mauricie a maximisé l'implantation hors zone urbaine et minimisé les impacts sur le potentiel agricole en privilégiant les bordures de lots, les chemins existants et l'enfouissement du réseau collecteur, tout en mettant en place un cahier de charges pour la remise en état des sols;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance notamment du Rapport 389 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), rendu public en août 2025, concernant le Projet du parc éolien du Canton de MacNider et les mémoires déposés dans des projets comparables soulignent la nécessité de concilier la transition énergétique avec la protection des paysages, la santé publique, la vitalité agricole et le climat social;

ATTENDU QUE la municipalité, après analyse du Rapport du BAPE ci-devant décrit, constate que l'acceptabilité sociale d'un projet doit s'appuyer sur l'accès à une information transparente, la participation effective de la population, une répartition équitable des bénéfices, la réduction des impacts, la crédibilité des promoteurs ainsi que la légitimité du processus décisionnel;

ATTENDU QUE la pérennité du projet prévoit une durée de trente-cinq (35) ans incluant les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement, et qu'elle est assortie d'un fonds de garantie destiné à la remise en état des sites;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelphe a tenu compte des particularités régionales, du cadre de vie rural et des préoccupations exprimées par ses citoyens dans son appréciation de la demande;

ATTENDU QUE TES Mauricie a pris les mesures nécessaires pour minimiser les impacts du Projet sur les propriétés à vocation agricole, notamment par l'enfouissement quasi intégral du réseau collecteur dans l'emprise des chemins, le choix d'éoliennes récentes réduisant le nombre d'emplacements requis, la mise en place de mesures d'atténuation visant la protection du drainage, du sol arable et de la ressource en eau, l'adoption d'un cahier des charges encadrant la remise en état des sols et le suivi du rendement des parcelles, ainsi que la garantie de restauration des emprises à la suite du démantèlement, assurant ainsi la préservation de la vocation agricole des terres;

ATTENDU QUE certains citoyens jugent insuffisante la distance minimale de 800 mètres, mais que le projet respecte les normes québécoises (40 dB la nuit, 45 dB le jour), recourt à des éoliennes récentes réduisant significativement l'impact sonore et visuel, et que ces distances sont comparables ou supérieures à celles appliquées au Québec et à l'international où la cohabitation est bien établie;

ATTENDU QUE des inquiétudes ont été exprimées concernant la santé, notamment en lien avec le sommeil, le stress et les ombres portées, mais que les études de l'INSPQ et les conclusions du Rapport 389 du BAPE n'ont démontré aucun lien de causalité direct entre les éoliennes et des maladies graves, les impacts se limitant principalement à la gêne sonore, laquelle est atténuée par le respect des seuils réglementaires et une implantation réfléchie;

ATTENDU QUE des préoccupations environnementales ont été soulevées quant à la mortalité aviaire, aux chauves-souris et aux nappes phréatiques, mais que TES Mauricie a réalisé les études fauniques requises et déposé la documentation correspondante, prévoyant également l'utilisation de technologies de détection, des arrêts ciblés en période de migration ainsi que l'enfouissement des réseaux afin de protéger les sols et les eaux, et ce, conformément aux meilleures pratiques internationales;

ATTENDU QUE le caractère rural et patrimonial du paysage pourrait être affecté, mais que les études menées dans des régions touristiques, notamment en Gaspésie, démontrent que les parcs éoliens n'ont pas diminué l'achalandage, et que l'intégration paysagère ainsi que la réduction du nombre d'éoliennes grâce à des modèles plus puissants contribuent à limiter l'impact visuel;

ATTENDU QUE certains citoyens craignent des divisions sociales, mais qu'un fonds significatif de retombées partagées est prévu entre la municipalité, les propriétaires concernées de même que la MRC de Mékinac, en plus de la mise en place d'un comité de suivi citoyen destiné à assurer la transparence et le maintien du dialogue;

ATTENDU QUE des demandes de référendum ont été exprimées, mais que la LPTAA prévoit déjà un processus rigoureux d'analyse (articles 58 et 62) incluant les recommandations municipales et les audiences du BAPE, et que la résolution conditionnelle de Saint-Adelphe vient renforcer ce cadre légal en fixant clairement les conditions d'appui et en exigeant la poursuite des consultations publiques.

ATTENDU QU'IL y a lieu de préciser que les emplacements soumis à l'approbation de la CPTAQ ont fait l'objet d'une analyse conjointe par le fonctionnaire désigné de la municipalité et le responsable du dossier de la MRC, et que ladite analyse conclue leur conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant le numéro 2023-194 intitulé « *Règlement de remplacement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac* » en vigueur pour l'ensemble des municipalités sur le territoire de Mékinac;

ATTENDU QUE la municipalité agit en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA et se prononce selon les critères de l'article 62 de cette loi, en tenant compte des particularités régionales et de la conformité de la demande au RCI de la MRC de Mékinac ainsi qu'à la législation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bordeleau

IL EST RÉSOLU d'adopter la présente résolution à la majorité des membres présents, avec l'opposition de monsieur le conseiller Roman Pokorski, le retrait de monsieur le conseiller Normand Cossette en raison d'un conflit d'intérêts, et l'appui favorable des autres membres du conseil.

IL EST DE PLUS RÉSOLU :

QUE la présente résolution réaffirme la conformité de la demande au RCI de la MRC de Mékinac et à la législation en vigueur, conformément aux articles 58.2 et 62 de la LPTAA;

QUE la municipalité de Saint-Adelphe appuie la demande de TES Mauricie à la CPTAQ pour l'autorisation d'utiliser les emplacements projetés d'éoliennes et d'infrastructures connexes, jusqu'à concurrence de quarante-quatre (44) éoliennes;

QUE cet appui est conditionnel au respect :

- des distances minimales et de l'adaptation au milieu d'accueil;
- des mesures d'atténuation environnementales et agricoles prévues, incluant la remise en état des sols;
- de la mise en place et du respect du fonds de garantie pour le démantèlement;
- de la poursuite des consultations publiques et d'un dialogue transparent avec la population;
- de la mise en valeur des retombées économiques pour la communauté locale et régionale.

QUE la municipalité confirme sa disposition à octroyer à TES Mauricie les droits fonciers municipaux requis pour la réalisation du projet, sous réserve des conditions ci-dessus;

QUE la municipalité mandate le fonctionnaire autorisé (inspecteur en bâtiment et en environnement) pour agir comme représentant auprès de la CPTAQ et signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ, à la MRC de Mékinac et aux instances concernées.

Adoptée sur division

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 20h32
FIN : 21h08

2025-10-212

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21H09

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau, que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Julie Francoeur, Directrice générale
